

Question écrite du 29 octobre 2025 de Mmes et M. Cyril Alispach, Sophie Desbiolles, Laurence Desarzens, Louise Kasser Genecand et Laurence Corpataux: «Pacification du trafic routier aux abords du nouveau quartier de la gare des Eaux-Vives».

La construction du nouveau quartier de la gare des Eaux-Vives entre dans sa phase finale. Il évolue en un nouveau lieu de vie avec les nombreuses habitations prévues, dont trois immeubles en construction, les activités culturelles de la Comédie de Genève, le pôle de mobilité et de report modal que forment la gare des Eaux-Vives et la voie verte d'agglomération, les activités sportives prévues au futur centre sportif des Eaux-Vives ainsi que les nombreux commerces et restaurants implantés ou en cours d'implantation.

Ce quartier en devenir se retrouve malheureusement enclavé entre plusieurs axes routiers majeurs (route de Frontenex, avenue Pictet-de-Rochemont et avenue de la Gare-des-Eaux-Vives).

Les écoles primaires à proximité du quartier (école des Allières, école Pré-Picot, école De-Roches, école des Eaux-Vives, école des Vollandes) se situent toutes à l'extérieur de cette enclave et nécessitent donc que les écoliers et écolières traversent des axes routiers majeurs pour se rendre à l'école.

Le manque de continuité cyclable entre la fin de la voie verte et l'avenue Pictet-de-Rochemont engendre des conflits d'usage entre les mobilités actives, notamment aux abords de la sortie de la gare des Eaux-Vives pour rejoindre le tram.

Le manque de continuité cyclable entre la fin de la voie verte et la voie cyclable bidirectionnelle du quai Gustave-Ador met en danger les cyclistes devant traverser la route de Frontenex et nécessite de longer une rangée de places de stationnement sur l'avenue Alice-et-William-Favre pour rejoindre les bords du lac.

Nous vous adressons les questions suivantes:

1. La Ville de Genève va-t-elle mettre en place des patrouilles scolaires pour les enfants vivant dans le quartier et devant traverser ces axes routiers pour se rendre à l'école?
2. Des mesures de pacification du trafic (par exemple 30 km/h, radar indicateur de vitesse, gendarme couché) sont-elles prévues sur les axes cités pour garantir la sécurité des visiteurs et visiteuses, des voyageurs et voyageuses, et des habitants et des habitantes du quartier?
3. Des mesures visant à réduire les nuisances sonores liées au trafic routier, notamment en réduisant la vitesse de circulation et/ou en utilisant un revêtement phono-absorbant, sont-elles prévues?
4. La Ville de Genève prévoit-elle de créer des voies cyclables sécurisées pour rejoindre l'avenue Pictet-de-Rochemont (dans la continuité de la voie verte d'agglomération)?
5. La Ville de Genève prévoit-elle une continuité cyclable entre la fin de la voie verte et la voie cyclable bidirectionnelle du quai Gustave-Ador?